

Déclaration Sud Éducation Manche

« Une école sans moyens, c'est assurément une école de l'inégalité sociale ! »

Monsieur l'Inspecteur d'Académie,

Au delà de la mobilisation contre ce projet injuste et mortifère de réforme des retraites pour l'ensemble des salarié·es, la communauté éducative n'en peut plus de ces politiques de casse du service public d'éducation. Les mesures qui s'apprêtent à être prises vont encore une fois saigner le système éducatif. La baisse démographique a bon dos ! Notre département va subir encore une fois de nombreuses suppressions de postes avec pour conséquence une augmentation du nombre d'élèves par classe et une dégradation des conditions d'apprentissage des élèves et des conditions de travail des personnels et ce sans moyen conséquent pour combattre les inégalités scolaires.

Alors que la lutte contre les inégalités scolaires est un cuisant échec, que le nombre d'élèves à besoin éducatifs particuliers est en augmentation, que l'accompagnement d'élèves relevant de la Maison De l'Autonomie est insuffisant, à la rentrée prochaine, le choix est fait dans ce département de supprimer les maîtres G, de supprimer des postes dans les CMPP, dans les hôpitaux, dans le Centre d'Activités Scolaires et d'Insertion Professionnelle ou encore dans le foyer de Coutances. Supprimer ces moyens notamment ceux relatifs au médico-social, alors même que le manque de médecin scolaire est manifeste, c'est faire le choix, de l'abandon des élèves les plus vulnérables, de ne plus vouloir combattre toutes les formes de discriminations et d'abandonner l'émancipation de l'ensemble de ces adultes en devenir aux aléas de la vie.

Nous les enseignant·es avons souvent honte de ne rien proposer comme ressources internes ou externes pour la prise en charge d'élèves en difficultés scolaires ou comportementales. Doit-on rappeler les mois d'attente que subissent les parents et leur enfant avant que ne débute une prise en charge ? Peut-on rappeler que nous sortons d'une crise sanitaire sans précédent et que les enseignant·es en ont mesuré les conséquences pédagogiques et psychologiques sur une partie des élèves. Nos constats sont d'ailleurs pleinement confirmés par les pédopsychiatres. Par ailleurs, les mesures proposées ne vont toujours pas apporter l'aide nécessaire et suffisante à de nombreuses écoles alors même que leur Indice de Positionnement Social est particulièrement faible. Quelle justice sociale !!!

Les dernières annonces du ministère s'inscrivent dans cette obsession à vouloir renforcer "les savoirs fondamentaux" comme par exemple les heures de remédiation en 6^{ème}. Celles-ci sont surtout révélatrices d'une politique éducative qui fait passer les enjeux de communication devant les enjeux réels. Le « lire, écrire, compter » ne s'apprend pas uniquement en faisant du français et des mathématiques. L'ensemble des disciplines participe pleinement à l'apprentissage de la lecture ou du calcul ! Que dire de la note de service sur ces fameux savoirs fondamentaux qui promeut arbitrairement certaines pratiques telle que la dictée quotidienne sans fournir d'arguments ? Que dire de ces mesurètes quand l'école se dit inclusive, et que ces préconisations sont fondamentalement discriminantes ? Ces notes publiées en janvier dernier illustrent une nouvelle fois le décalage entre les prescriptions institutionnelles et les besoins réels des collègues, qui demandent des moyens supplémentaires plutôt que des normes chiffrées sur la taille des textes à étudier.

Si la lutte contre les inégalités scolaires et l'inclusion de toutes et tous était au cœur du ministère, alors il faudrait réduire les effectifs par classe, créer des postes de remplaçants, ré-abonder les Rased (Maître G et E, psy-scolaire), offrir des formations aux personnels et recruter des personnels AESH avec un statut d'État ! En tout état de cause, ce ne sont pas les injonctions descendantes qui pallieront le manque de moyens et mettront un terme à la souffrance au travail des personnels.

Pour finir, toutes ces mesures sont prises dans ce contexte de réforme des retraites qui met au jour toutes les inégalités salariales toujours aussi fortes dans notre secteur, entre les femmes et les hommes, entre les personnels en situation de handicap et les autres, entre les personnels du 1^{er} et ceux du 2nd degré, et pour les personnels AESH et AED pour qui les temps incomplets imposés induisent à des pensions indignes puisqu'elles sont calculées sur un salaire scandaleusement bas.

Pas un trimestre de plus, pas une année de plus !

Déclaration Sud Éducation Manche, CSA du 30 janvier 2023